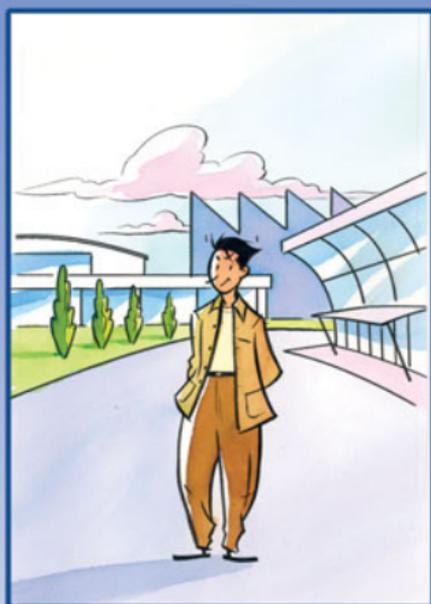


ADHÉSION des ENTREPRISES



● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc *et* arrco

SOMMAIRE

Qui est concerné ?

Quelles règles ?

Comment procéder ?

Dans quels délais ?

Répertoire professionnel

Annexes au répertoire professionnel

Compétences catégorielles

Compétences territoriales

Compétences géographiques

QUI EST CONCERNÉ ?

Vous venez de créer votre entreprise, quels que soient sa forme juridique (société, structure individuelle...) et son secteur d'activité (industrie, commerce, services, agriculture), vous devez adhérer à une institution de retraite Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et à une institution Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres) d'un même groupe de protection sociale.



Groupe paritaire de protection sociale

Il s'agit d'une structure juridique qui regroupe une institution de retraite complémentaire Arrco et une institution de retraite complémentaire Agirc ainsi qu'une ou plusieurs institutions de prévoyance. À leurs côtés peuvent exister, au sein d'un même groupe de protection sociale, d'autres organismes tels les mutuelles, les organismes de gestion d'épargne...



QUELLES RÈGLES ?

Répertoire professionnel

Pour certains secteurs d'activité, un groupe de protection sociale a été désigné pour recueillir l'adhésion des entreprises concernées.

Si votre entreprise relève d'un tel secteur, vous devez adhérer aux institutions Arrco et Agirc de ce groupe. Si le code NAF (Nomenclature des activités française) de votre entreprise figure dans le **répertoire professionnel de l'Arrco et de l'Agirc** (voir p. 11), **il ne vous reste plus qu'à entreprendre les démarches pour adhérer aux institutions du groupe de protection sociale désigné.**

Secteur agricole

Votre entreprise a affilié ses salariés à la Mutualité sociale agricole (MSA). Dans ce cas, les institutions Arrco et Agirc du groupe Agrica sont compétentes pour recevoir votre adhésion quel que soit le code NAF de votre entreprise.

Si vous employez certaines catégories de salariés et notamment un VRP (voir la liste des compétences catégorielles p. 36), il vous sera nécessaire d'adhérer aux institutions Arrco et Agirc compétentes pour ces catégories alors que votre entreprise adhère pour l'ensemble de son personnel à d'autres institutions Arrco et Agirc.



Exemple

Une entreprise a le code NAF 1020Z, transformation et conservation de poisson, le groupe compétent est l'AG2R-Isica. Cette entreprise embauche un VRP. Elle doit également adhérer à Malakoff Médéric.

Compétences géographiques

Le code NAF attribué à votre entreprise ne figure pas au répertoire professionnel. Dans ce cas, pour l'Arrco et l'Agirc, **votre entreprise relève du secteur dit interprofessionnel. Les groupes du secteur interprofessionnel sont compétents en fonction de critères géographiques. Le répertoire géographique** de l'Arrco et de l'Agirc (voir p. 38) désigne généralement, pour chaque département de la métropole et arrondissement de Paris, deux groupes de protection sociale compétents. Vous devez choisir entre l'un ou l'autre pendant les trois mois suivant la création de votre entreprise. Au-delà de ce délai, l'un des deux groupes (groupe A) est seul compétent.

DOM-TOM

Dans les départements d'outre-mer et pour les territoires d'outre-mer, des institutions sont spécifiquement désignées (voir p. 37).

Liens avec une entreprise préexistante

Les entreprises nouvelles ayant des liens avec une entreprise préexistante ont la possibilité d'opter dans les trois mois qui suivent la date de leur création pour une adhésion aux

institutions Arrco et Agirc de l'entreprise préexistante. Cette possibilité est subordonnée à la condition que l'entreprise préexistante détienne au moins 34 % du capital de la nouvelle société. Et, pour le secteur non commercial, il convient de vérifier que les conditions requises pour la constitution d'une unité économique et sociale sont remplies : activités identiques ou complémentaires, concentration des pouvoirs de direction, permutabilité des salariés, existence d'un statut commun en matière du droit du travail.





C OMMENT PROCÉDER ?

Dès que votre entreprise commence son activité, vous devez déterminer quel sera votre groupe d'adhésion. Il vous faut connaître le code NAF de votre entreprise. Le plus simple est de vous connecter sur la rubrique : www.agirc-arrco.fr/employeurs/adhesion-des-entreprises

Pour connaître le groupe auquel vous devez adhérer, il est nécessaire que vous communiquiez les informations relatives à la date de début de l'activité de votre entreprise, son code NAF, le département de son implantation, le libellé de l'activité. Vous obtiendrez les informations sur le groupe compétent et ses coordonnées. Si vous le souhaitez, vous pouvez adhérer en ligne. Sinon, vous pouvez accomplir les démarches d'adhésion en contactant directement le groupe de protection sociale compétent.

Siren, APE et NAF

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres, attribué par l'Insee lors de l'inscription de l'entreprise au Répertoire national des entreprises. Ce numéro sert à identifier l'entreprise. Le numéro Siret identifie un établissement de cette entreprise.

L'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire Sirene un code APE (Activité principale exercée). Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) sur l'activité principale qu'elle exerce. L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la Nomenclature d'activités française (NAF). Le code APE peut être modifié, soit à l'occasion d'une déclaration de changement d'activité déposée par l'entreprise auprès du Centre de formalités des entreprises compétent, soit sur la base d'informations communiquées par l'entreprise à l'Insee ou aux services statistiques ministériels sur la répartition de son chiffre d'affaires et de ses effectifs entre ses différentes activités.



DANS QUELS DÉLAIS ?

Dès que les formalités de création de votre entreprise sont accomplies, vous devez adhérer aux institutions Arrco et Agirc d'un groupe de protection sociale.

Entreprise du domaine interprofessionnel

Si votre entreprise appartient au domaine interprofessionnel et à condition que vous effectuiez les démarches dans les **trois mois** qui suivent sa création, vous pourrez généralement choisir l'un des deux groupes de protection sociale compétents dans le département d'implantation de votre entreprise.

Le point départ de ce délai de trois mois est fixé :

- à la date de l'inscription de votre entreprise au registre du commerce pour les entreprises commerciales,
- à la date de votre inscription au répertoire des métiers si vous êtes artisan,
- à la date de déclaration en préfecture de votre association.

Au-delà de ce délai de trois mois, vous devez adhérer aux institutions du seul groupe désigné.

À l'issue de votre demande d'adhésion, vous recevrez un certificat d'adhésion aux régimes Agirc et Arrco. Ce certificat est accompagné d'une lettre qui informe l'entreprise de ses droits et obligations en matière de retraite complémentaire.

RÉPERTOIRE PROFESSIONNEL

Rappel : Les institutions du groupe AGRICA sont compétentes pour recevoir l'adhésion des entreprises, quel que soit leur code NAF, dont les salariés sont affiliés au régime de base de la Mutualité sociale agricole.

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
Section C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
10	Industries alimentaires	
1011Z 1012Z 1013A	- Transformation et conservation de la viande de boucherie - Transformation et conservation de la viande de volaille - Préparation industrielle de produits à base de viande	AG2R-ISICA
1013B	- Charcuterie	MALAKOFF MÉDÉRIC
1020Z 1031Z	- Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques - Transformation et conservation de pommes de terre	AG2R-ISICA
1032Z	- Préparation de jus de fruits et légumes	MORNAY
1039A 1039B	- Autre transformation et conservation de légumes - Transformation et conservation de fruits	AG2R-ISICA
1051A 1051B 1051C 1051D 1052Z 1061A 1061B 1062Z 1071A 1071B 1071C 1072Z 1073Z 1082Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z	- Fabrication de lait liquide et de produits frais - Fabrication de beurre - Fabrication de fromage - Fabrication d'autres produits laitiers - Fabrication de glaces et sorbets - Meunerie - Autres activités du travail des grains - Fabrication de produits amylacés - Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche - Cuisson de produits de boulangerie - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation - Fabrication de pâtes alimentaires - Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie - Transformation du thé et du café - Fabrication de condiments et assaisonnements - Fabrication de plats préparés - Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a. - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme - Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	AG2R-ISICA
11	Fabrication de boissons	
1101Z	- Production de boissons alcooliques distillées	MORNAY
1102A (en partie)	- Fabrication de vins effervescents, à l'exclusion de la fabrication des vins de champagne	MORNAY
1102A (en partie)	- Fabrication des vins de champagne	AG2R-ISICA

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
1102B 1103Z 1104Z	- Vinification - Fabrication de cidre et de vins de fruits - Production d'autres boissons fermentées non distillées	MORNAY
1105Z 1106Z 1107A	- Fabrication de bière - Fabrication de malt - Industrie des eaux de table	AG2R-ISICA
1107B	- Production de boissons rafraîchissantes	MORNAY
14	Industrie de l'habillement	
1411Z 1412Z 1414Z	- Fabrication de vêtements en cuir - Fabrication de vêtements de travail - Fabrication de vêtements de dessous	MALAKOFF MÉDÉRIC
1413Z (en partie)	- Fabrication de vêtements de dessus, à l'exclusion du «sur mesure»	MALAKOFF MÉDÉRIC
1413Z (en partie)	- Fabrication de vêtements de dessus sur mesure	Compétence partagée par départements entre : APRIONIS et MORNAY cf. annexe 1
1419Z	- Fabrication d'autres vêtements et accessoires	MALAKOFF MÉDÉRIC
15	Industrie du cuir et de la chaussure	
1512Z	- Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	MALAKOFF MÉDÉRIC
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exclusion des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	
1610A 1610B 1621Z	- Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation - Imprégnation du bois - Fabrication de placage et de panneaux de bois	AG2R-ISICA
1622Z 1623Z	- Fabrication de parquets assemblés - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	PRO BTP
1624Z 1629Z	- Fabrication d'emballages en bois - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	AG2R-ISICA
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	
1811Z	- Imprimerie de journaux	AUDIENS
1812Z 1813Z 1814Z	- Autre imprimerie (labeur) - Activités de pré-presses - Reliure et activités connexes	CARPILIG-R CNRBTPIG
1820Z	- Reproduction d'enregistrements	AUDIENS

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
21	Industrie pharmaceutique	
2110Z 2120Z	- Fabrication de produits pharmaceutiques de base - Fabrication de préparations pharmaceutiques	MORNAY
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	
2313Z 2319Z	- Fabrication de verre creux - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	VAUBAN HUMANIS
2370Z	- Taille, façonnage et finissage de pierres	PRO BTP
29	Industrie automobile	
2920Z (en partie)	- Carrosserie et fabrication de remorques associées à l'entretien et à la réparation	IRP AUTO
2920Z (en partie)	- Fabrication de carrosseries automobiles (activité de métallurgie)	Interprofessionnel
31	Fabrication de meubles	
3101Z (en partie)	- Fabrication de meubles de bureau et de magasin, à l'exclusion des meubles métalliques	Compétence partagée par départements entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 2
3101Z (en partie)	- Fabrication de meubles métalliques	Interprofessionnel
3102Z (en partie)	- Fabrication de meubles de cuisine, à l'exclusion des meubles métalliques	Compétence partagée par départements entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 2
3102Z (en partie)	- Fabrication de meubles de cuisine métalliques	Interprofessionnel
3103Z	- Fabrication de matelas	MORNAY
3109A 3109B	- Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur - Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Compétence partagée par départements entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 2

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
32	Autres industries manufacturières	
3250A (en partie)	- Fabrication d'appareils médico-chirurgicaux pour l'art dentaire	AG2R-ISICA
3250A (en partie)	- Fabrication d'autres produits pharmaceutiques (pansements, ouate, gazes, médicaments n'ayant pas le caractère de spécialités)	MORNAY
3250A (en partie)	- Fabrication de matériel médico-chirurgical non dentaire	Interprofessionnel
Section E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	
36	Captage, traitement et distribution d'eau	
3600Z	- Captage, traitement et distribution d'eau	PRO BTP
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	
3900Z	- Dépollution et autres services de gestion des déchets	PRO BTP
Section F	CONSTRUCTION	
41	Construction de bâtiments	
4120A 4120B	- Construction de maisons individuelles - Construction d'autres bâtiments	PRO BTP
42	Génie civil	
4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z 4299Z	- Construction de routes et autoroutes - Construction de voies ferrées de surface et souterraines - Construction d'ouvrages d'art - Construction et entretien de tunnels - Construction de réseaux pour fluides - Construction de réseaux électriques et de télécommunications - Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux - Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	PRO BTP
43	Travaux de construction spécialisés	
4311Z 4312A 4312B 4313Z 4321A 4321B	- Travaux de démolition - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires - Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse - Forages et sondages - Travaux d'installation électrique dans tous locaux - Travaux d'installation électrique sur la voie publique	PRO BTP

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
4322A 4322B 4329A 4329B 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux - Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation - Travaux d'isolation - Autres travaux d'installation n.c.a. - Travaux de plâtrerie - Travaux de menuiserie bois et PVC - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie - Agencement de lieux de vente - Travaux de revêtement de sols et des murs - Travaux de peinture et vitrerie - Autres travaux de finition - Travaux de charpente - Travaux de couverture par éléments - Travaux d'étanchéification - Travaux de montage de structures métalliques - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment - Autres travaux spécialisés de construction - Location avec opérateur de matériel de construction 	PRO BTP
Section G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	
4511Z 4519Z 4520A 4520B 4532Z 4540Z	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - Commerce d'autres véhicules automobiles - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles - Commerce de détail d'équipements automobiles - Commerce et réparation de motocycles 	IRP AUTO
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	
4612A	- Centrales d'achat de carburant	NOVALIS TAITBOUT
4617A	- Centrales d'achat alimentaires	AG2R-ISICA
4618Z	- Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	MORNAY
4619A	- Centrales d'achat non alimentaires	NOVALIS TAITBOUT
4623Z 4631Z 4632A 4632B	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes - Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande 	AG2R-ISICA

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
4634Z	- Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	MORNAY
4636Z	- Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	AG2R-ISICA
4637Z	- Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	
4638 B	- Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	
4639A	- Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	
4639B	- Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	
4646Z	- Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	MORNAY
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	
4711A 4711B 4711C 4711D	- Commerce de détail de produits surgelés - Commerce d'alimentation générale - Supérettes - Supermarchés	AG2R-ISICA
4711E 4719A 4719B	- Magasins multi-commerces - Grands magasins - Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	NOVALIS TAITBOUT
4721Z 4722Z 4724Z 4725Z	- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé - Commerce de détail de viandes et produits à base de viande en magasin spécialisé - Commerce de détail de pain, de pâtisseries et confiserie en magasin spécialisé - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	AG2R-ISICA
4726Z	- Commerce de détails de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Compétence partagée par départements entre : MORNAY et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 4
4729Z	- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	AG2R-ISICA
4730Z	- Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	IRP AUTO
4759A	- Commerce de détail de meubles	Compétence partagée par départements entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 3
4773Z 4776Z	- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé - Commerce de détail de fleurs, plantes, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	MORNAY

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
4778A	- Commerce de détail d'optique	MALAKOFF MÉDÉRIC
4779Z	- Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Compétence partagée entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 3
4781Z	- Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	AG2R-ISICA
Section H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	
49	Transports terrestres et transport par conduites	
4910Z 4920Z 4931Z 4939A 4939B 4941A 4941B 4941C 4942Z	- Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, hors SNCF - Transports ferroviaires de fret, hors SNCF - Transports urbains et suburbains de voyageurs - Transports routiers réguliers de voyageurs - Autres transports routiers de voyageurs - Transports routiers de fret interurbains - Transports routiers de fret de proximité - Location de camions avec chauffeur - Services de déménagement	D&O
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	
5210A	- Entreposage et stockage frigorifique	AG2R-ISICA
5210B	- Entreposage et stockage non frigorifique	D&O
5221Z	- Services auxiliaires des transports terrestres	IRP AUTO
5229A 5229B	- Messagerie, fret express - Affrètement et organisation des transports	D&O
53	Activités de poste et de courrier	
5320Z	- Autres activités de poste et de courrier	D&O
Section I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	
55	Hébergement	
5510Z 5520Z (en partie)	- Hôtels et hébergement similaire - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, à l'exclusion des activités visées ci-après	Compétence partagée entre : MORNAY et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 4
5520Z (en partie)	- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée : pour les colonies de vacances, centres de vacances pour enfants, centres de loisirs et centres aérés pour enfants (sauf associations sportives ou médicales, colonies de vacances d'entreprises)	MALAKOFF MÉDÉRIC

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
5520Z (en partie) 5590Z	- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée : pour les établissements de vacances familiales - autres hébergements	APRIONIS
56	Restauration	
5610 A 5610B 5610C 5621Z 5630Z	- Restauration traditionnelle - Cafétérias et autres libres-services - Restauration de type rapide - Service des traiteurs - Débits de boissons (y compris les discothèques lorsque la vente de boissons est prédominante)	Compétence partagée par département entre : MORNAY et MALAKOFF MÉDÉRIC cf. annexe 4
Section J	INFORMATION ET COMMUNICATION	
58	Edition	
5811Z	- Edition de livres	MALAKOFF MÉDÉRIC
5812Z	- Edition de répertoires et de fichiers d'adresses	MALAKOFF MÉDÉRIC
5813Z 5814Z	- Edition de journaux - Edition de revues et périodiques	AUDIENS
5819Z	- Autres activités d'édition	MALAKOFF MÉDÉRIC
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	
5911A 5911B 5911C 5912Z 5913A 5914Z 5920Z	- Production de films et de programmes pour la télévision - Production de films institutionnels et publicitaires - Production de films pour le cinéma - Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision - Distribution de films cinématographiques - Projection de films cinématographiques - Enregistrement sonore et édition musicale	AUDIENS
60	Programmation et diffusion	
6010Z 6020A 6020B	- Edition et diffusion de programmes radio - Edition de chaînes généralistes - Edition de chaînes thématiques	AUDIENS
61	Télécommunications	
6110Z (en partie)	- Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	AUDIENS
6110Z (en partie)	- Télécommunications filaires (à l'exclusion de la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision)	Interprofessionnel
6130Z (en partie)	- Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	AUDIENS
6130Z (en partie)	- Télécommunication par satellite (à l'exclusion de la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision)	Interprofessionnel

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
63	Services d'information	
6391Z	- Activités des agences de presse	AUDIENS
Section K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	
6430Z	- Fonds de placement et entités financières similaires	APRIONIS
65	Assurance	
6511Z 6512Z (en partie) 6520Z	- Assurance vie - Autres assurances, à l'exception des assurances relevant du code de la mutualité - Réassurance	B2V
6512Z (en partie)	- Assurances relevant du code de la mutualité	MALAKOFF MÉDÉRIC
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	
6611Z 6612Z 6619B 6630Z	- Administration de marchés financiers - Courtage de valeurs mobilières et de marchandises - Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. - Gestion de fonds	APRIONIS
Section M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	
69	Activités juridiques et comptables	
6910Z (en partie)	- Activités juridiques : avocats	CREPA-REP IRRAPRI
6910Z (en partie)	- Activités juridiques : huissiers	NOVALIS TAITBOUT
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	
7111Z	- Activités d'architecture	Compétence partagée entre : REUNICA pour les départements suivants : 10, 28, 51, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95 et MALAKOFF MÉDÉRIC pour les autres départements

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
7112A	- Activité des géomètres	PRO BTP
7120A	- Contrôle technique automobile	IRP AUTO
7120B	- Analyses, essais et inspections techniques	MORNAY
72	Recherche-développement scientifique	
7211Z 7219Z	- Recherche-développement en biotechnologie - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	MORNAY
73	Publicité et études de marché	
7311Z 7312Z	- Activités des agences de publicité - Régie publicitaire de médias	MORNAY
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	
7420Z (en partie)	- Activités des photojournalistes indépendants	AUDIENS
7490A	- Activité des économistes de la construction	PRO BTP
Section N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	
77	Activités de location et location-bail	
7711A 7711B	- Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers - Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	IRP AUTO
7712Z	- Location et location-bail de camions	D&O
7729Z (en partie)	- Location de linge	MORNAY
7739Z (en partie)	- Location d'autres matériels de transport terrestre	D&O
78	Activités liées à l'emploi	
7820Z	- Activités des agences de travail temporaires	RÉUNICA

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
79	Activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités annexes	
7990Z (en partie)	- Billetterie des salles de spectacle	AUDIENS
80	Enquêtes et sécurité	
8020Z (en partie)	- Travaux d'installation électrique	PRO BTP
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	
8219Z (en partie)	- Routage	AUDIENS
Section P	ENSEIGNEMENT	
85	Enseignement	
8510Z 8520Z 8531Z 8532Z (en partie)	- Enseignement pré-primaire - Enseignement primaire - Enseignement secondaire général - Enseignement secondaire technique ou professionnel (à l'exclusion de la formation des adultes et de la formation continue, qui relèvent du domaine interprofessionnel)	B2V
8553Z	- Enseignement de la conduite	IRP AUTO
Section Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	
86	Activités pour la santé humaine	
8621Z (en partie) 8622A (en partie) 8622B (en partie) 8622C (en partie)	- Activités des médecins généralistes - Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie - Activités chirurgicales - Autres activités des médecins spécialistes	Pour les activités exercées à but lucratif : compétence partagée par départements entre : PREMALLIANCE et VAUBAN HUMANIS cf. annexe 5
8621Z (en partie) 8622A (en partie) 8622B (en partie) 8622C (en partie)	- Activité des médecins généralistes - Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie - Activités chirurgicales - Autres activités des médecins spécialistes	Pour les activités exercées à but non lucratif : MALAKOFF MÉDÉRIC
8623Z	- Pratique dentaire	AG2R-ISICA
8690B	- Laboratoires d'analyses médicales	MORNAY

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
87	Hébergement médico-social et social	
8720A 8720B 8730B 8790A 8790B	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux - Hébergement social pour toxicomanes - Hébergement social pour handicapés physiques - Hébergement social pour enfants en difficultés - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social 	MALAKOFF MÉDÉRIC
88	Action sociale sans hébergement	
8810A 8810B 8810C 8891A 8891B 8899A 8899B	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à domicile - Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées - Aide par le travail - Accueil de jeunes enfants - Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés - Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents - Action sociale sans hébergement n.c.a. 	MALAKOFF MÉDÉRIC
Section R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	
9001Z 9002Z 9003A 9003B 9004Z	<ul style="list-style-type: none"> - Arts du spectacle vivant - Activités de soutien au spectacle vivant - Création artistique relevant des arts plastiques - Autre création artistique - Gestion de salles de spectacles 	AUDIENS
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	
9329Z	- Autres activités récréatives et de loisirs (y compris les discothèques lorsque la vente de boissons n'est pas prédominante)	AUDIENS
Section S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	
94	Activités des organisations associatives	
9411Z (en partie)	Activités des organisations patronales et consulaires : <ul style="list-style-type: none"> - Chambres de commerce et d'industrie - Chambres de commerce et d'industrie maritimes - Ports autonomes 	NOVALIS TAITBOUT
9411Z (en partie)	Activités des organisations patronales et consulaires : <ul style="list-style-type: none"> - Chambres de métiers 	AG2R-ISICA

Codes NAF	Activités	Groupes ou institutions
9499Z (en partie)	- Organisme d'aide et d'assistance, - Organisme de lutte contre la toxicomanie, contre l'alcoolisme, contre le cancer, - Association de tutelle des majeurs protégés, - Centre PACT et associations exerçant une mission identique	MALAKOFF MÉDÉRIC
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	
9523Z	- Réparation de chaussures et d'articles en cuir	MALAKOFF MÉDÉRIC
9524Z	- Réparation de meubles et d'équipements du foyer	Compétence partagée par départements entre : AG2R-ISICA et PREMALLIANCE cf. annexe 2
96	Autres services personnels	
9601A 9601B	- Blanchisserie-teinturerie de gros - Blanchisserie-teinturerie de détail	MORNAY
9602A	- Coiffure	AG2R-ISICA
Section T	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	
9700Z	- Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	IRCEM-RETRAITE AGIRA RETRAITE DES CADRES

ANNEXES AU RÉPERTOIRE PROFESSIONNEL

Annexe 1

Secteur des vêtements sur mesure

Annexe 2

Secteur de l'industrie de l'ameublement

Annexe 3

Secteur du commerce de l'ameublement

Annexe 4

Secteur de l'hôtellerie-restauration

Annexe 5

Secteur de la santé

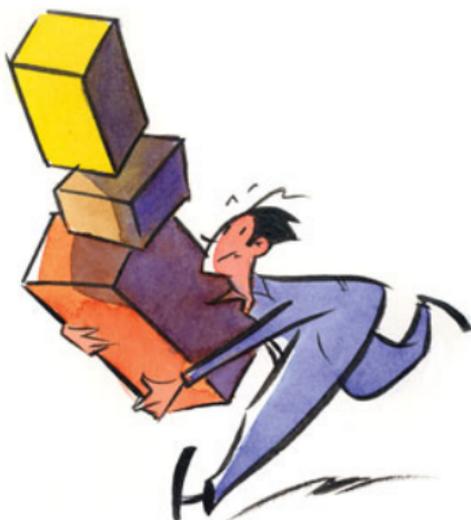


Annexe 1 : Secteur des vêtements sur mesure

Compétence partagée entre le GROUPE APRIONIS et le GROUPE MORNAY

Départements	Groupes
01 - AIN	MORNAY
02 - AISNE	APRIONIS
03 - ALLIER	MORNAY
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	MORNAY
05 - HAUTES-ALPES	MORNAY
06 - ALPES-MARITIMES	MORNAY
07 - ARDECHE	MORNAY
08 - ARDENNES	APRIONIS
09 - ARIEGE	MORNAY
10 - AUBE	APRIONIS
11 - AUDE	MORNAY
12 - AVEYRON	MORNAY
13 - BOUCHES-DU-RHONE	MORNAY
14 - CALVADOS	APRIONIS
15 - CANTAL	MORNAY
16 - CHARENTE	MORNAY
17 - CHARENTE-MARITIME	MORNAY
18 - CHER	APRIONIS
19 - CORREZE	MORNAY
20 - CORSE	MORNAY
21 - COTE-D'OR	APRIONIS
22 - COTES - D'ARMOR	APRIONIS
23 - CREUSE	MORNAY
24 - DORDOGNE	MORNAY
25 - DOUBS	APRIONIS
26 - DROME	MORNAY
27 - EURE	APRIONIS
28 - EURE-ET-LOIR	APRIONIS
29 - FINISTERE	APRIONIS
30 - GARD	MORNAY
31 - HAUTE-GARONNE	MORNAY
32 - GERS	MORNAY
33 - GIRONDE	MORNAY
34 - HERAULT	MORNAY
35 - ILLE-ET-VILAINE	APRIONIS
36 - INDRE	MORNAY
37 - INDRE-ET-LOIRE	APRIONIS
38 - ISERE	MORNAY
39 - JURA	MORNAY
40 - LANDES	MORNAY
41 - LOIR-ET-CHER	APRIONIS
42 - LOIRE	MORNAY
43 - HAUTE-LOIRE	MORNAY
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	MORNAY
45 - LOIRET	APRIONIS
46 - LOT	MORNAY
47 - LOT-ET-GARONNE	MORNAY
48 - LOZERE	MORNAY
49 - MAINE-ET-LOIRE	APRIONIS
50 - MANCHE	APRIONIS
51 - MARNE	APRIONIS
52 - HAUTE-MARNE	APRIONIS
53 - MAYENNE	APRIONIS
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	APRIONIS

Départements	Groupes
55 - MEUSE	APRIONIS
56 - MORBIHAN	APRIONIS
57 - MOSELLE	APRIONIS
58 - NIEVRE	APRIONIS
59 - NORD	APRIONIS
60 - OISE	APRIONIS
61 - ORNE	APRIONIS
62 - PAS-DE-CALAIS	APRIONIS
63 - PUY-DE-DOME	MORNAY
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	MORNAY
65 - HAUTES-PYRENEES	MORNAY
66 - PYRENEES-ORIENTALES	MORNAY
67 - BAS-RHIN	APRIONIS
68 - HAUT-RHIN	APRIONIS
69 - RHONE	MORNAY
70 - HAUTE-SAONE	APRIONIS
71 - SAONE-ET-LOIRE	MORNAY
72 - SARTHE	APRIONIS
73 - SAVOIE	MORNAY
74 - HAUTE-SAVOIE	MORNAY
75 - PARIS	MORNAY
76 - SEINE-MARITIME	APRIONIS
77 - SEINE-ET-MARNE	APRIONIS
78 - YVELINES	APRIONIS
79 - DEUX-SEVRES	MORNAY
80 - SOMME	APRIONIS
81 - TARN	MORNAY
82 - TARN-ET-GARONNE	MORNAY
83 - VAR	MORNAY
84 - VAUCLUSE	MORNAY
85 - VENDEE	MORNAY
86 - VIENNE	MORNAY
87 - HAUTE-VIENNE	MORNAY
88 - VOSGES	APRIONIS
89 - YONNE	APRIONIS
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	APRIONIS
91 - ESSONNE	APRIONIS
92 - HAUTS-DE-SEINE	APRIONIS
93 - SEINE-SAINT-DENIS	APRIONIS
94 - VAL-DE-MARNE	APRIONIS
95 - VAL-D'OISE	APRIONIS



Annexe 2 : Secteur de l'industrie de l'ameublement

Compétence partagée entre le GROUPE AG2R-ISICA et le GROUPE PREMALLIANCE

Départements	Groupes
01 - AIN	PREMALLIANCE
02 - AISNE	AG2R-ISICA
03 - ALLIER	PREMALLIANCE
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PREMALLIANCE
05 - HAUTES-ALPES	PREMALLIANCE
06 - ALPES-MARITIMES	PREMALLIANCE
07 - ARDECHE	PREMALLIANCE
08 - ARDENNES	AG2R-ISICA
09 - ARIEGE	PREMALLIANCE
10 - AUBE	AG2R-ISICA
11 - AUDE	PREMALLIANCE
12 - AVEYRON	PREMALLIANCE
13 - BOUCHES-DU-RHONE	PREMALLIANCE
14 - CALVADOS	AG2R-ISICA
15 - CANTAL	PREMALLIANCE
16 - CHARENTE	PREMALLIANCE
17 - CHARENTE-MARITIME	PREMALLIANCE
18 - CHER	PREMALLIANCE
19 - CORREZE	PREMALLIANCE
20 - CORSE	PREMALLIANCE
21 - COTE-D'OR	PREMALLIANCE
22 - COTES - D'ARMOR	PREMALLIANCE
23 - CREUSE	PREMALLIANCE
24 - DORDOGNE	PREMALLIANCE
25 - DOUBS	PREMALLIANCE
26 - DROME	PREMALLIANCE
27 - EURE	AG2R-ISICA
28 - EURE-ET-LOIR	AG2R-ISICA
29 - FINISTERE	PREMALLIANCE
30 - GARD	PREMALLIANCE
31 - HAUTE-GARONNE	PREMALLIANCE
32 - GERS	PREMALLIANCE
33 - GIRONDE	PREMALLIANCE
34 - HERAULT	PREMALLIANCE
35 - ILLE-ET-VILAINE	PREMALLIANCE
36 - INDRE	PREMALLIANCE
37 - INDRE-ET-LOIRE	PREMALLIANCE
38 - ISERE	PREMALLIANCE
39 - JURA	PREMALLIANCE
40 - LANDES	PREMALLIANCE
41 - LOIR-ET-CHER	PREMALLIANCE
42 - LOIRE	PREMALLIANCE
43 - HAUTE-LOIRE	PREMALLIANCE
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	PREMALLIANCE
45 - LOIRET	PREMALLIANCE
46 - LOT	PREMALLIANCE
47 - LOT-ET-GARONNE	PREMALLIANCE
48 - LOZERE	PREMALLIANCE
49 - MAINE-ET-LOIRE	PREMALLIANCE
50 - MANCHE	AG2R-ISICA
51 - MARNE	AG2R-ISICA
52 - HAUTE-MARNE	AG2R-ISICA
53 - MAYENNE	PREMALLIANCE
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	AG2R-ISICA

Départements	Groupes
55 - MEUSE	AG2R-ISICA
56 - MORBIHAN	PREMALLIANCE
57 - MOSELLE	AG2R-ISICA
58 - NIEVRE	PREMALLIANCE
59 - NORD	AG2R-ISICA
60 - OISE	AG2R-ISICA
61 - ORNE	AG2R-ISICA
62 - PAS-DE-CALAIS	AG2R-ISICA
63 - PUY-DE-DOME	PREMALLIANCE
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	PREMALLIANCE
65 - HAUTES-PYRENEES	PREMALLIANCE
66 - PYRENEES-ORIENTALES	PREMALLIANCE
67 - BAS-RHIN	AG2R-ISICA
68 - HAUT-RHIN	AG2R-ISICA
69 - RHONE	PREMALLIANCE
70 - HAUTE-SAONE	PREMALLIANCE
71 - SAONE-ET-LOIRE	PREMALLIANCE
72 - SARTHE	PREMALLIANCE
73 - SAVOIE	PREMALLIANCE
74 - HAUTE-SAVOIE	PREMALLIANCE
75 - PARIS	AG2R-ISICA
76 - SEINE-MARITIME	AG2R-ISICA
77 - SEINE-ET-MARNE	AG2R-ISICA
78 - YVELINES	AG2R-ISICA
79 - DEUX-SEVRES	PREMALLIANCE
80 - SOMME	AG2R-ISICA
81 - TARN	PREMALLIANCE
82 - TARN-ET-GARONNE	PREMALLIANCE
83 - VAR	PREMALLIANCE
84 - VAUCLUSE	PREMALLIANCE
85 - VENDEE	PREMALLIANCE
86 - VIENNE	PREMALLIANCE
87 - HAUTE-VIENNE	PREMALLIANCE
88 - VOSGES	AG2R-ISICA
89 - YONNE	PREMALLIANCE
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	AG2R-ISICA
91 - ESSONNE	AG2R-ISICA
92 - HAUTS-DE-SEINE	AG2R-ISICA
93 - SEINE-SAINT-DENIS	AG2R-ISICA
94 - VAL-DE-MARNE	AG2R-ISICA
95 - VAL-D'OISE	AG2R-ISICA



Annexe 3 : Secteur du commerce de l'ameublement

Compétence partagée entre le GROUPE AG2R-ISICA et le GROUPE PREMALLIANCE

Départements	Groupes
01 - AIN	PREMALLIANCE
02 - AISNE	AG2R-ISICA
03 - ALLIER	PREMALLIANCE
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PREMALLIANCE
05 - HAUTES-ALPES	PREMALLIANCE
06 - ALPES-MARITIMES	PREMALLIANCE
07 - ARDECHE	PREMALLIANCE
08 - ARDENNES	AG2R-ISICA
09 - ARIEGE	PREMALLIANCE
10 - AUBE	AG2R-ISICA
11 - AUDE	PREMALLIANCE
12 - AVEYRON	PREMALLIANCE
13 - BOUCHES-DU-RHONE	PREMALLIANCE
14 - CALVADOS	AG2R-ISICA
15 - CANTAL	PREMALLIANCE
16 - CHARENTE	AG2R-ISICA
17 - CHARENTE-MARITIME	AG2R-ISICA
18 - CHER	PREMALLIANCE
19 - CORREZE	PREMALLIANCE
20 - CORSE	PREMALLIANCE
21 - COTE-D'OR	AG2R-ISICA
22 - COTES - D'ARMOR	AG2R-ISICA
23 - CREUSE	PREMALLIANCE
24 - DORDOGNE	AG2R-ISICA
25 - DOUBS	AG2R-ISICA
26 - DROME	AG2R-ISICA
27 - EURE	AG2R-ISICA
28 - EURE-ET-LOIR	AG2R-ISICA
29 - FINISTERE	AG2R-ISICA
30 - GARD	PREMALLIANCE
31 - HAUTE-GARONNE	PREMALLIANCE
32 - GERS	PREMALLIANCE
33 - GIRONDE	AG2R-ISICA
34 - HERAULT	PREMALLIANCE
35 - ILLE-ET-VILAINE	AG2R-ISICA
36 - INDRE	PREMALLIANCE
37 - INDRE-ET-LOIRE	AG2R-ISICA
38 - ISERE	PREMALLIANCE
39 - JURA	AG2R-ISICA
40 - LANDES	AG2R-ISICA
41 - LOIR-ET-CHER	PREMALLIANCE
42 - LOIRE	AG2R-ISICA
43 - HAUTE-LOIRE	PREMALLIANCE
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	PREMALLIANCE
45 - LOIRET	AG2R-ISICA
46 - LOT	PREMALLIANCE
47 - LOT-ET-GARONNE	AG2R-ISICA
48 - LOZERE	PREMALLIANCE
49 - MAINE-ET-LOIRE	AG2R-ISICA
50 - MANCHE	AG2R-ISICA
51 - MARNE	AG2R-ISICA
52 - HAUTE-MARNE	AG2R-ISICA
53 - MAYENNE	AG2R-ISICA
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	AG2R-ISICA

Départements	Groupes
55 - MEUSE	AG2R-ISICA
56 - MORBIHAN	AG2R-ISICA
57 - MOSELLE	AG2R-ISICA
58 - NIEVRE	PREMALLIANCE
59 - NORD	AG2R-ISICA
60 - OISE	AG2R-ISICA
61 - ORNE	AG2R-ISICA
62 - PAS-DE-CALAIS	AG2R-ISICA
63 - PUY-DE-DOME	AG2R-ISICA
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	AG2R-ISICA
65 - HAUTES-PYRENEES	AG2R-ISICA
66 - PYRENEES-ORIENTALES	PREMALLIANCE
67 - BAS-RHIN	AG2R-ISICA
68 - HAUT-RHIN	AG2R-ISICA
69 - RHONE	PREMALLIANCE
70 - HAUTE-SAONE	AG2R-ISICA
71 - SAONE-ET-LOIRE	PREMALLIANCE
72 - SARTHE	PREMALLIANCE
73 - SAVOIE	PREMALLIANCE
74 - HAUTE-SAVOIE	PREMALLIANCE
75 - PARIS	AG2R-ISICA
76 - SEINE-MARITIME	AG2R-ISICA
77 - SEINE-ET-MARNE	AG2R-ISICA
78 - YVELINES	AG2R-ISICA
79 - DEUX-SEVRES	AG2R-ISICA
80 - SOMME	AG2R-ISICA
81 - TARN	PREMALLIANCE
82 - TARN-ET-GARONNE	PREMALLIANCE
83 - VAR	PREMALLIANCE
84 - VAUCLUSE	PREMALLIANCE
85 - VENDEE	PREMALLIANCE
86 - VIENNE	PREMALLIANCE
87 - HAUTE-VIENNE	PREMALLIANCE
88 - VOSGES	AG2R-ISICA
89 - YONNE	AG2R-ISICA
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	AG2R-ISICA
91 - ESSONNE	AG2R-ISICA
92 - HAUTS-DE-SEINE	AG2R-ISICA
93 - SEINE-SAINT-DENIS	AG2R-ISICA
94 - VAL-DE-MARNE	AG2R-ISICA
95 - VAL-D'OISE	AG2R-ISICA



Annexe 4 : Secteur de l'hôtellerie-restauration de type traditionnel et de la restauration rapide

Compétence partagée entre le GROUPE MORNAY et le GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

Départements	Groupes
01 - AIN	MORNAY
02 - AISNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
03 - ALLIER	MORNAY
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	MORNAY
05 - HAUTES-ALPES	MORNAY
06 - ALPES-MARITIMES	MORNAY
07 - ARDECHE	MORNAY
08 - ARDENNES	MALAKOFF MÉDÉRIC
09 - ARIEGE	MALAKOFF MÉDÉRIC
10 - AUBE	MALAKOFF MÉDÉRIC
11 - AUDE	MALAKOFF MÉDÉRIC
12 - AVEYRON	MALAKOFF MÉDÉRIC
13 - BOUCHES-DU-RHONE	
- Hôtellerie-restauration	MORNAY
- Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC
14 - CALVADOS	MORNAY
15 - CANTAL	MORNAY
16 - CHARENTE	MORNAY
17 - CHARENTE-MARITIME	MORNAY
18 - CHER	MORNAY
19 - CORREZE	MORNAY
20 - CORSE	MORNAY
21 - COTE-D'OR	MORNAY
22 - COTES - D'ARMOR	MORNAY
23 - CREUSE	MORNAY
24 - DORDOGNE	
- Hôtellerie-restauration	MORNAY
- Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC
25 - DOUBS	MORNAY
26 - DROME	MORNAY
27 - EURE	MORNAY
28 - EURE-ET-LOIR	MORNAY
29 - FINISTERE	MORNAY
30 - GARD	MALAKOFF MÉDÉRIC
31 - HAUTE-GARONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
32 - GERS	MALAKOFF MÉDÉRIC
33 - GIRONDE	MORNAY
34 - HERAULT	
- Hôtellerie-restauration	MORNAY
- Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC
35 - ILLE-ET-VILAINE	MORNAY
36 - INDRE	MORNAY
37 - INDRE-ET-LOIRE	MORNAY
38 - ISERE	MORNAY
39 - JURA	MORNAY
40 - LANDES	MALAKOFF MÉDÉRIC
41 - LOIR-ET-CHER	MORNAY
42 - LOIRE	MORNAY
43 - HAUTE-LOIRE	MORNAY
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	MORNAY
45 - LOIRET	MALAKOFF MÉDÉRIC
46 - LOT	MALAKOFF MÉDÉRIC
47 - LOT-ET-GARONNE	
- Hôtellerie-restauration	MORNAY
- Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC

Départements	Groupes
48 - LOZERE	MORNAY
49 - MAINE-ET-LOIRE	MORNAY
50 - MANCHE	MORNAY
51 - MARNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
52 - HAUTE-MARNE	MORNAY
53 - MAYENNE	MORNAY
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	
- Hôtellerie-restauration	MALAKOFF MÉDÉRIC
- Restauration rapide	MORNAY
55 - MEUSE	
- Hôtellerie-restauration	MALAKOFF MÉDÉRIC
- Restauration rapide	MORNAY
56 - MORBIHAN	MORNAY
57 - MOSELLE	MALAKOFF MÉDÉRIC
58 - NIEVRE	MORNAY
59 - NORD	MALAKOFF MÉDÉRIC
60 - OISE	MALAKOFF MÉDÉRIC
61 - ORNE	MORNAY
62 - PAS-DE-CALAIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
63 - PUY-DE-DOME	MORNAY
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	MALAKOFF MÉDÉRIC
65 - HAUTES-PYRENEES	MALAKOFF MÉDÉRIC
66 - PYRENEES-ORIENTALES	MALAKOFF MÉDÉRIC
67 - BAS-RHIN	MALAKOFF MÉDÉRIC
68 - HAUT-RHIN	MALAKOFF MÉDÉRIC
69 - RHONE	MORNAY
70 - HAUTE-SAONE	MORNAY
71 - SAONE-ET-LOIRE	MORNAY
72 - SARTHE	MORNAY
73 - SAVOIE	MORNAY
74 - HAUTE-SAVOIE	MORNAY
76 - SEINE-MARITIME	MORNAY
77 - SEINE-ET-MARNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
78 - YVELINES	MALAKOFF MÉDÉRIC
79 - DEUX-SEVRES	MORNAY
80 - SOMME	MALAKOFF MÉDÉRIC
81 - TARN	MALAKOFF MÉDÉRIC
82 - TARN-ET-GARONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
83 - VAR	MORNAY
84 - VAUCLUSE	MORNAY
85 - VENDEE	MORNAY
86 - VIENNE	MORNAY
87 - HAUTE-VIENNE	MORNAY
88 - VOSGES	
- Hôtellerie-restauration	MALAKOFF MÉDÉRIC
- Restauration rapide	MORNAY
89 - YONNE	MALAKOFF MÉDÉRIC
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	MORNAY
91 - ESSONNE	
- Tous hôtels, cafés, restaurants	MALAKOFF MÉDÉRIC
(y compris restauration rapide),	
sauf hôtels 3 ou 4*, luxe	
- Hôtels 3 ou 4*, luxe	MORNAY

Départements	Groupes
92 - HAUTS-DE-SEINE - Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés - Hôtels 3 ou 4*, luxe - Cafés, restaurants, limonadiers - Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC MORNAY MORNAY MORNAY
93 - SEINE-ST-DENIS - Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés - Hôtels 3 ou 4*, luxe - Cafés, restaurants, limonadiers (y compris restauration rapide)	MALAKOFF MÉDÉRIC MORNAY MORNAY
94 - VAL-DE-MARNE - Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés - Hôtels 3 ou 4*, luxe - Cafés, restaurants, limonadiers - Restauration rapide	MALAKOFF MÉDÉRIC MORNAY MORNAY MALAKOFF MÉDÉRIC
95 - VAL-D'OISE - Tous hôtels, cafés, restaurants(y compris restauration rapide), sauf hôtels 3 ou 4*, luxe - Hôtels 3 ou 4*, luxe	MALAKOFF MÉDÉRIC MORNAY
75 - PARIS - Hôtels 0, 1 ou 2*, hôtels meublés - Hôtels 3 ou 4*, luxe - Cafés, restaurants, limonadiers - Restauration rapide : selon les arrondissements	MALAKOFF MÉDÉRIC MORNAY MORNAY
	75001 MORNAY
	75002 MORNAY
	75003 MORNAY
	75004 MORNAY
	75005 MORNAY
	75006 MORNAY
	75007 MORNAY
	75008 MALAKOFF MÉDÉRIC
	75009 MALAKOFF MÉDÉRIC
	75010 MALAKOFF MÉDÉRIC
	75011 MALAKOFF MÉDÉRIC
	75012 MALAKOFF MÉDÉRIC
	75013 MORNAY
	75014 MORNAY
	75015 MORNAY
	75016 MORNAY
	75017 MORNAY
	75018 MORNAY
	75019 MORNAY
	75020 MORNAY

Annexe 5 : Secteur de la santé

Compétence partagée entre le GROUPE PREMALLIANCE et le GROUPE VAUBAN HUMANIS

Départements	Groupes
01 - AIN	PREMALLIANCE
02 - AISNE	VAUBAN HUMANIS
03 - ALLIER	PREMALLIANCE
04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PREMALLIANCE
05 - HAUTES-ALPES	PREMALLIANCE
06 - ALPES-MARITIMES	PREMALLIANCE
07 - ARDECHE	PREMALLIANCE
08 - ARDENNES	VAUBAN HUMANIS
09 - ARIEGE	PREMALLIANCE
10 - AUBE	VAUBAN HUMANIS
11 - AUDE	PREMALLIANCE
12 - AVEYRON	PREMALLIANCE
13 - BOUCHES-DU-RHONE	PREMALLIANCE
14 - CALVADOS	VAUBAN HUMANIS
15 - CANTAL	PREMALLIANCE
16 - CHARENTE	PREMALLIANCE
17 - CHARENTE-MARITIME	PREMALLIANCE
18 - CHER	VAUBAN HUMANIS
19 - CORREZE	PREMALLIANCE
20 - CORSE	PREMALLIANCE
21 - COTE-D'OR	PREMALLIANCE
22 - COTES - D'ARMOR	VAUBAN HUMANIS
23 - CREUSE	PREMALLIANCE
24 - DORDOGNE	PREMALLIANCE
25 - DOUBS	PREMALLIANCE
26 - DROME	PREMALLIANCE
27 - EURE	VAUBAN HUMANIS
28 - EURE-ET-LOIR	VAUBAN HUMANIS
29 - FINISTERE	VAUBAN HUMANIS
30 - GARD	PREMALLIANCE
31 - HAUTE-GARONNE	PREMALLIANCE
32 - GERS	PREMALLIANCE
33 - GIRONDE	PREMALLIANCE
34 - HERAULT	PREMALLIANCE
35 - ILLE-ET-VILAINE	VAUBAN HUMANIS
36 - INDRE	VAUBAN HUMANIS
37 - INDRE-ET-LOIRE	VAUBAN HUMANIS
38 - ISERE	PREMALLIANCE
39 - JURA	PREMALLIANCE
40 - LANDES	PREMALLIANCE
41 - LOIR-ET-CHER	VAUBAN HUMANIS
42 - LOIRE	PREMALLIANCE
43 - HAUTE-LOIRE	PREMALLIANCE
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	VAUBAN HUMANIS
45 - LOIRET	VAUBAN HUMANIS
46 - LOT	PREMALLIANCE
47 - LOT-ET-GARONNE	PREMALLIANCE
48 - LOZERE	PREMALLIANCE
49 - MAINE-ET-LOIRE	VAUBAN HUMANIS
50 - MANCHE	VAUBAN HUMANIS
51 - MARNE	VAUBAN HUMANIS
52 - HAUTE-MARNE	VAUBAN HUMANIS
53 - MAYENNE	VAUBAN HUMANIS
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	VAUBAN HUMANIS
55 - MEUSE	VAUBAN HUMANIS

Départements	Groupes
56 - MORBIHAN	VAUBAN HUMANIS
57 - MOSELLE	VAUBAN HUMANIS
58 - NIEVRE	PREMALLIANCE
59 - NORD	VAUBAN HUMANIS
60 - OISE	VAUBAN HUMANIS
61 - ORNE	VAUBAN HUMANIS
62 - PAS-DE-CALAIS	VAUBAN HUMANIS
63 - PUY-DE-DOME	PREMALLIANCE
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	PREMALLIANCE
65 - HAUTES-PYRENEES	PREMALLIANCE
66 - PYRENEES-ORIENTALES	PREMALLIANCE
67 - BAS-RHIN	VAUBAN HUMANIS
68 - HAUT-RHIN	VAUBAN HUMANIS
69 - RHONE	PREMALLIANCE
70 - HAUTE-SAONE	PREMALLIANCE
71 - SAONE-ET-LOIRE	PREMALLIANCE
72 - SARTHE	VAUBAN HUMANIS
73 - SAVOIE	PREMALLIANCE
74 - HAUTE-SAVOIE	PREMALLIANCE
75 - PARIS	VAUBAN HUMANIS
76 - SEINE-MARITIME	VAUBAN HUMANIS
77 - SEINE-ET-MARNE	VAUBAN HUMANIS
78 - YVELINES	VAUBAN HUMANIS
79 - DEUX-SEVRES	PREMALLIANCE
80 - SOMME	VAUBAN HUMANIS
81 - TARN	PREMALLIANCE
82 - TARN-ET-GARONNE	PREMALLIANCE
83 - VAR	PREMALLIANCE
84 - VAUCLUSE	PREMALLIANCE
85 - VENDEE	VAUBAN HUMANIS
86 - VIENNE	PREMALLIANCE
87 - HAUTE-VIENNE	PREMALLIANCE
88 - VOSGES	VAUBAN HUMANIS
89 - YONNE	PREMALLIANCE
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	PREMALLIANCE
91 - ESSONNE	VAUBAN HUMANIS
92 - HAUTS-DE-SEINE	VAUBAN HUMANIS
93 - SEINE-SAINT-DENIS	VAUBAN HUMANIS
94 - VAL-DE-MARNE	VAUBAN HUMANIS
95 - VAL-D'OISE	VAUBAN HUMANIS



COMPÉTENCES CATÉGORIELLES

Compétences catégorielles	Groupes ou institutions
<ul style="list-style-type: none"> - Salariés mis à la disposition de personnes physiques par des associations ou entreprises visées à l'article L.7232-1 du Code du travail - Employés de maison - Assistantes maternelles remplissant leurs tâches à leur domicile propre - Salariés occupés par des particuliers sans avoir la qualité d'employés de maison - Stagiaires étrangers aides familiaux au pair 	IRCEM-Retraite/ AGIRA Retraite des Cadres
<ul style="list-style-type: none"> - VRP 	MALAKOFF MÉDÉRIC
<ul style="list-style-type: none"> - Intermittents du spectacle - Mannequins - Boxeurs - Catcheurs - Artistes participant à des corridas - Journalistes pigistes - Interprètes de conférence 	AUDIENS
<ul style="list-style-type: none"> - Concierges, gardiens et employés d'immeubles 	APRIONIS



COMPÉTENCES TERRITORIALES

Compétences territoriales	Groupes ou institutions
MARTINIQUE	IRCOM/UGRC
GUADELOUPE	CGRR/UGRC
GUYANE	IGRC/UGRC
Entreprises des professions du bâtiment et des travaux publics des ANTILLES et de la GUYANE	CRR-BTP/CNRBTPIG
RÉUNION	CRR/CAPIMMEC
Salariés employés au service de particuliers des DOM	IRCEM Retraite/AGIRA Retraite des Cadres
MONACO	AG2R-ISICA (AMRR)
NOUVELLE-CALÉDONIE	NOVALIS TAITBOUT
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	NOVALIS TAITBOUT
AMBASSADES ET CONSULTATS EN FRANCE	NOVALIS TAITBOUT



COMPÉTENCES GÉOGRAPHIQUES

	Départements	Groupe A*	Groupe B
01	AIN	MORNAY	APICIL
02	AISNE	RÉUNICA	VAUBAN HUMANIS
03	ALLIER	MORNAY	MALAKOFF MÉDÉRIC
04	ALPES-HTE-PROVENCE	NOVALIS TAITBOUT	MALAKOFF MÉDÉRIC
05	HAUTES-ALPES	NOVALIS TAITBOUT	MORNAY
06	ALPES-MARITIMES	RÉUNICA	NOVALIS TAITBOUT
07	ARDÈCHE	APICIL	APRIONIS
08	ARDENNES	NOVALIS TAITBOUT	VAUBAN HUMANIS
09	ARIÈGE	AG2R-ISICA	MORNAY
10	AUBE	MALAKOFF MÉDÉRIC	NOVALIS TAITBOUT
11	AUDE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
12	AVEYRON	RÉUNICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	PREMALLIANCE	MALAKOFF MÉDÉRIC
14	CALVADOS	VAUBAN HUMANIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
15	CANTAL	MORNAY	RÉUNICA
16	CHARENTE	NOVALIS TAITBOUT	MORNAY
17	CHARENTE-MARITIME	RÉUNICA	NOVALIS TAITBOUT
18	CHER	NOVALIS TAITBOUT	NOVALIS TAITBOUT
19	CORRÈZE	AG2R-ISICA	RÉUNICA
20	CORSE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
21	CÔTE-D'OR	AG2R-ISICA	D&O
22	CÔTES-D'ARMOR	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
23	CREUSE	MORNAY	RÉUNICA
24	DORDOGNE	RÉUNICA	MORNAY
25	DOUBS	RÉUNICA	NOVALIS TAITBOUT
26	DRÔME	NOVALIS TAITBOUT	APICIL
27	EURE	VAUBAN HUMANIS	RÉUNICA
28	EURE-ET-LOIR	RÉUNICA	AG2R-ISICA
29	FINISTÈRE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
30	GARD	MALAKOFF MÉDÉRIC	MORNAY
31	HAUTE-GARONNE	MORNAY	PREMALLIANCE
32	GERS	APRIONIS	MORNAY
33	GIRONDE	MALAKOFF MÉDÉRIC	RÉUNICA
34	HÉRAULT	MORNAY	APRIONIS
35	ILLE-ET-VILAINE	RÉUNICA	AG2R-ISICA
36	INDRE	NOVALIS TAITBOUT	APRIONIS
37	INDRE-ET-LOIRE	RÉUNICA	APRIONIS
38	ISÈRE	MORNAY	PREMALLIANCE
39	JURA	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
40	LANDES	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
41	LOIR-ET-CHER	APRIONIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
42	LOIRE	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
43	HAUTE-LOIRE	MALAKOFF MÉDÉRIC	AG2R-ISICA
44	LOIRE-ATLANTIQUE	MALAKOFF MÉDÉRIC	MALAKOFF MÉDÉRIC
45	LOIRET	VAUBAN HUMANIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
46	LOT	NOVALIS TAITBOUT	APRIONIS
47	LOT-ET-GARONNE	AG2R-ISICA	NOVALIS TAITBOUT
48	LOZÈRE	MORNAY	APRIONIS
49	MAINE-ET-LOIRE	MALAKOFF MÉDÉRIC	APRIONIS
50	MANCHE	VAUBAN HUMANIS	VAUBAN HUMANIS
51	MARNE	AG2R-ISICA	NOVALIS TAITBOUT
52	HAUTE-MARNE	VAUBAN HUMANIS	NOVALIS TAITBOUT
53	MAYENNE	MALAKOFF MÉDÉRIC	VAUBAN HUMANIS
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	VAUBAN HUMANIS	MORNAY
55	MEUSE	MALAKOFF MÉDÉRIC	VAUBAN HUMANIS
56	MORBIHAN	MALAKOFF MÉDÉRIC	AG2R-ISICA
57	MOSELLE	MALAKOFF MÉDÉRIC	VAUBAN HUMANIS
58	NIÈVRE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA

Groupe A* : désigné pour recueillir l'adhésion des entreprises au-delà du délai de libre choix.

	Départements	Groupe A*	Groupe B
59	NORD	VAUBAN HUMANIS	MALAKOFF MÉDÉRIC
60	OISE	D&O	VAUBAN HUMANIS
61	ORNE	VAUBAN HUMANIS	VAUBAN HUMANIS
62	PAS-DE-CALAIS	NOVALIS TAITBOUT	VAUBAN HUMANIS
63	PUY-DE-DÔME	MALAKOFF MÉDÉRIC	PREMALLIANCE
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
65	HAUTES-PYRÉNÉES	NOVALIS TAITBOUT	NOVALIS TAITBOUT
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	MORNAY	AG2R-ISICA
67	BAS-RHIN	ARPEGE	RÉUNICA
68	HAUT-RHIN	ARPEGE	AG2R-ISICA
69	RHÔNE	APICIL	AG2R-ISICA
70	HAUTE-SAÔNE	APRIONIS	NOVALIS TAITBOUT
71	SAÔNE-ET-LOIRE	APRIONIS	B2V
72	SARTHE	MALAKOFF MÉDÉRIC	NOVALIS TAITBOUT
73	SAVOIE	MALAKOFF MÉDÉRIC	APICIL
74	HAUTE-SAVOIE	MALAKOFF MÉDÉRIC	APICIL
76	SEINE-MARITIME	VAUBAN HUMANIS	RÉUNICA
77	SEINE-ET-MARNE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
78	YVELINES	MALAKOFF MÉDÉRIC	VAUBAN HUMANIS
79	DEUX-SÈVRES	RÉUNICA	MORNAY
80	SOMME	AG2R-ISICA	VAUBAN HUMANIS
81	TARN	RÉUNICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
82	TARN-ET-GARONNE	RÉUNICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
83	VAR	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
84	VAUCLUSE	RÉUNICA	B2V
85	VENDÉE	NOVALIS TAITBOUT	AG2R-ISICA
86	VIENNE	AG2R-ISICA	RÉUNICA
87	HAUTE-VIENNE	RÉUNICA	B2V
88	VOSGES	APRIONIS	ARPEGE
89	YONNE	NOVALIS TAITBOUT	NOVALIS TAITBOUT
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	ARPEGE	APRIONIS
91	ESSONNE	VAUBAN HUMANIS	NOVALIS TAITBOUT
92	HAUTS-DE-SEINE	APRIONIS	RÉUNICA
93	SEINE-ST-DENIS	APRIONIS	NOVALIS TAITBOUT
94	VAL-DE-MARNE	NOVALIS TAITBOUT	MORNAY
95	VAL-D'OISE	MALAKOFF MÉDÉRIC	APRIONIS
.	PARIS		
	75001	D&O	APRIONIS
	75002	B2V	VAUBAN HUMANIS
	75003	APRIONIS	NOVALIS TAITBOUT
	75004	MALAKOFF MÉDÉRIC	MORNAY
	75005	D&O	APRIONIS
	75006	AG2R-ISICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
	75007	AG2R-ISICA	VAUBAN HUMANIS
	75008	MALAKOFF MÉDÉRIC	RÉUNICA
	75009	RÉUNICA	MALAKOFF MÉDÉRIC
	75010	RÉUNICA	NOVALIS TAITBOUT
	75011	B2V	RÉUNICA
	75012	MORNAY	B2V
	75013	MALAKOFF MÉDÉRIC	D&O
	75014	D&O	APRIONIS
	75015	D&O	MALAKOFF MÉDÉRIC
	75016	NOVALIS TAITBOUT	MALAKOFF MÉDÉRIC
	75017	MALAKOFF MÉDÉRIC	MALAKOFF MÉDÉRIC
	75018	RÉUNICA	APRIONIS
	75019	B2V	D&O
	75020	B2V	D&O

Groupe A* : désigné pour recueillir l'adhésion des entreprises au-delà du délai de libre choix.



● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc **et** **arrco**

16 - 18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12

Tél. : 01 71 72 12 00

www.agirc-arrco.fr

www.maretraitecomplementaire.fr

Impression sur papier provenant de forêts durablement gérées

